



ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FICHE

MÉTHODOLOGIQUE

**INDICATEUR STRATÉGIQUE :
LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE
NETTE À L'INTÉRIEUR DES
PÉRIMÈTRES D'URBANISATION**

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation)

ISBN 978-2-555-01924-9 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025



TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
Définition de l'indicateur	4
ORIENTATION, OBJECTIF ET ATTENTE CONCERNÉS	6
SOURCES DE DONNÉES	6
MÉTHODOLOGIE	8
Indicateur	8
Cibles	8
LIMITES	10
RÉFÉRENCES	10
ANNEXE 1 - CALCUL DE L'INDICATEUR STRATÉGIQUE À L'AIDE D'UN SIG : LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE NETTE À L'INTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION	11
Données en entrée	13
Procédure	16



CONTEXTE

Cette fiche méthodologique vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans le monitoring de l'indicateur stratégique portant sur la densité résidentielle nette à l'intérieur des périmètres d'urbanisation (PU) et la définition des cibles qui y sont associées. Elle présente les données requises et la méthodologie à utiliser pour suivre cet indicateur. La fiche méthodologique apporte également des précisions relatives à la définition des cibles, de façon à soutenir les MRC dans cet exercice. Enfin, elle identifie les limites liées à l'indicateur.

Le gouvernement s'attend des MRC qu'elles utilisent la méthodologie présentée dans cette fiche dans le but de constituer une base commune de connaissances pour cet indicateur stratégique.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur mesure la densité résidentielle nette à l'intérieur des PU de la MRC. Il se calcule en divisant le nombre total de logements existants par la superficie totale de l'ensemble des terrains occupés par ces logements et s'exprime en logements par hectare (log/ha).

Il tient compte seulement des logements localisés dans les bâtiments principaux, dont l'usage prédominant est résidentiel ou commercial. Il ne tient pas compte de l'emprise des rues, des logements situés dans les bâtiments publics ou institutionnels, des logements complémentaires à d'autres usages prédominants ainsi que des terrains vacants affectés à l'usage résidentiel.

Le suivi de cet indicateur et des cibles qui y sont associées vise à permettre aux MRC de mesurer la portée des actions qu'elles mettront en place afin d'optimiser l'utilisation du sol et les investissements publics en veillant aux objectifs de consolidation et de densification du tissu urbain existant¹, en fonction des particularités territoriales.

1. Pour plus d'information, la MRC peut consulter le document d'accompagnement [Consolidation du tissu urbain](#) (orientation 4).

Termes et expressions définis dans le glossaire des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Espaces sous-utilisés : espace ou bâtiment qui n'est pas exploité à son plein potentiel et qui présente un potentiel de requalification ou de redéveloppement. Il peut s'agir d'un lot vacant, d'une friche urbaine, d'un stationnement de surface, d'une parcelle dont l'usage actuel n'est plus adéquat, d'une parcelle occupée seulement sur une petite superficie, etc. Les parcs, les espaces verts, les milieux naturels, les immeubles patrimoniaux ainsi que les terres agricoles ne constituent pas des espaces sous-utilisés.

Espaces vacants : toutes les superficies non construites, excluant les parcs, les espaces verts et les milieux naturels à conserver ou à mettre en valeur, adjacentes ou non à une rue publique, qu'elles soient disponibles ou non à la vente et qui ne sont affectées par aucune contrainte naturelle ou anthropique identifiée dans le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et pour lesquelles des mesures encadrant l'occupation du sol sont prévues. Chaque portion d'un terrain pouvant être subdivisé en raison de sa superficie importante est considérée comme un lot vacant.

Fonction résidentielle (usage résidentiel) : usage ou immeuble destiné à l'habitation, qu'il soit permanent ou secondaire (habitation saisonnière, chalet, etc.).

Fonction urbaine (usage urbain) : toute activité socioéconomique, tant publique que privée, qui contribue au dynamisme d'un milieu de vie. Elle inclut particulièrement les équipements collectifs, les activités de nature commerciale et les services, ainsi que les industries légères qui n'exercent aucune nuisance sur le milieu. Elle exclut la fonction résidentielle.

Périmètre d'urbanisation (PU) : périmètre qui délimite les secteurs déjà urbanisés et ceux prévus à des fins d'expansion future des fonctions résidentielles et urbaines, peu importe qu'il s'agisse de villes ou de villages. Il correspond donc à une concentration de constructions aménagées de façon continue avec ou sans égard aux limites de quartiers ou de municipalités. Un PU regroupe une diversité de fonctions résidentielles et urbaines ainsi que des équipements et des infrastructures de soutien et de desserte de celles-ci.

Regroupement significatif : secteur où se trouvent des fonctions résidentielles ou mixtes à l'extérieur des PU où les lots vacants sont inférieurs en nombre aux lots occupés. Les regroupements significatifs incluent notamment les secteurs résidentiels de villégiature, les anciens noyaux villageois, les îlots déstructurés identifiés au SAD ainsi que les ensembles récréotouristiques.

ORIENTATION, OBJECTIF ET ATTENTE CONCERNÉS

Orientation	4. Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles
Objectif	4.2. Optimiser l'utilisation du sol et les investissements publics en orientant la croissance vers les milieux urbanisés
Attente	4.2.2. Consolider le tissu urbain existant en priorisant le redéveloppement et la requalification des espaces disponibles et en augmentant la densité

Indicateur
La MRC doit :
- Intégrer dans son SAD l'indicateur stratégique suivant : la densité résidentielle nette à l'intérieur des PU. - Définir des cibles pour cet indicateur.

SOURCES DE DONNÉES

Cet indicateur stratégique s'appuie sur trois types de données : le nombre de logements, la superficie de terrains et les PU. Elles sont présentées au tableau 1. Si la MRC ne dispose pas de ces données en totalité ou en partie, elle pourra s'adresser aux municipalités locales concernées ou consulter le portail de données ouvertes du gouvernement du Québec².

2. Gouvernement du Québec, *Rôles d'évaluation foncière du Québec – Jeu de données – Données Québec (donneesquebec.ca)*, 2023.

Tableau 1 : Données à utiliser pour calculer l'indicateur

Données	Sources ³	Organismes responsables	Fréquence de mise à jour	Précisions
Nombre de logements	Rôle d'évaluation foncière	Municipalité/ MRC	En continu/ annuelle ⁴	Ces informations sont disponibles à partir des données liées aux caractéristiques du bâtiment principal, plus spécifiquement les données relatives au nombre de logements. Utiliser uniquement les données relatives aux logements localisés dans les immeubles avec une utilisation prédominante « résidentielle » et « commerciale », soit les codes 1000, 1010, 1211, 1702 et ceux entre 5000 et 5999 des codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) contenus dans le rôle d'évaluation foncière⁵. La MRC peut également utiliser les données relatives aux logements localisés dans les immeubles avec une utilisation prédominante « maison de retraite » et « agriculture », soit les codes 1543, 1549 et ceux entre 8120 et 8199, lorsqu'elle dispose de données précises à cet effet. Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments résidentiels sur un même lot (ex. : parc de maisons mobiles), la MRC doit considérer l'ensemble des unités d'évaluation afin de comptabiliser le nombre total de logements.
Superficie des terrains occupés par des logements	Usages prédominants	Municipalité/ MRC	En continu/ annuelle	La donnée surfacique d'usages prédominants est le résultat de l'association des unités d'évaluation foncière et des lots du cadastre. Ces polygones représentent les lots qui composent l'unité d'évaluation. Utiliser cette géométrie pour calculer la superficie des terrains occupés par des logements.
PU	SAD	MRC	Lors de la modification ou de la révision du SAD	Pour les municipalités dotées d'un PU, utiliser la donnée géométrique des PU. Pour les municipalités locales sans PU, utiliser, le cas échéant, la donnée relative au regroupement significatif déterminé comme principal secteur de développement.

3. Le tableau 3 de l'annexe 1 présente des informations supplémentaires concernant les données à utiliser pour le suivi de cet indicateur.

4. Le rôle d'évaluation foncière est mis à jour au moins une fois par année et est produit tous les trois ans par l'organisme municipal responsable de l'évaluation.

5. Pour plus d'information, la MRC peut consulter la [liste numérique d'utilisation des biens-fonds](#) (CUBF) et le [document expliquant le rôle d'évaluation foncière et son contenu](#).

MÉTHODOLOGIE

Indicateur

Afin de suivre cet indicateur stratégique, la MRC comptabilise, pour la période visée, le nombre de logements par rapport à la superficie totale (ha) de l'ensemble des terrains occupés par ces logements à l'intérieur de ses PU. Les périodes visées correspondent aux années couvertes par l'horizon temporel des cibles associées à l'indicateur stratégique, soit la 1^{re} période (an 1 à an 4), la 2^e période (an 5 à an 8) et la 3^e période (an 9 à an 12). Pour ce faire, la MRC effectue les cinq étapes suivantes :

- **Identifier** les logements et les terrains à l'intérieur des PU.
- **Faire la somme** du nombre de logements identifiés à l'étape 1.
- **Calculer** la superficie des terrains occupés par des logements à l'intérieur des PU.
 - Lorsqu'un logement est situé à l'intérieur du PU et que son terrain est localisé à la fois à l'intérieur du PU et à l'extérieur de celui-ci, seule la portion de terrain localisée à l'intérieur du PU doit être considérée dans le calcul de la superficie.
- **Faire la somme** des superficies des terrains identifiés à l'étape 3.
- **Calculer** l'indicateur stratégique visé en fonction de la formule présentée à l'équation 1.

Équation 1 : Équation pour calculer l'indicateur

$$\text{Densité résidentielle nette à l'intérieur des PU} = \frac{\text{Nombre de logements}}{\text{Superficie totale des terrains (ha) occupés par des logements}}$$

Le suivi de cet indicateur peut également s'appuyer sur l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG). L'annexe 1 présente les différentes étapes et sous-étapes à suivre à cet égard.

Cibles

Comme prévu dans le document d'OGAT, la MRC doit veiller à définir des cibles en respectant les balises suivantes :

- Les cibles sont liées au contenu des orientations et elles concourent à l'atteinte des objectifs et attentes contenus dans tout le document d'OGAT;
- Un horizon temporel est déterminé pour chaque cible. Pour cet indicateur stratégique, la MRC établit minimalement les cibles à atteindre après 4, 8 et 12 ans;
- Des cibles quantitatives (ex. : nombre d'unités) sont déterminées pour cet indicateur stratégique.

La cible est calculée en fonction du nombre total de logements par hectare (ha) à l'intérieur des PU de la MRC. À cet effet, pour chacun des horizons temporels établis, la MRC définit une cible globale pour la densité résidentielle nette à l'intérieur des PU.

La MRC est également invitée à définir, pour chacun des horizons temporels établis, des cibles spécifiques en fonction des différents PU de son territoire qui correspondent à la répartition de la cible globale. Par exemple, la MRC pourrait se fixer une cible plus élevée pour les PU localisés à l'intérieur du pôle principal d'équipements et de services ou ceux desservis par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égout. Elle pourrait aussi se fixer des cibles moins élevées pour les PU localisés à l'extérieur du pôle ou pour ceux qui ne sont pas desservis par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égout.

Afin de définir ces cibles, le document d'OGAT prévoit que la MRC se base sur un portrait de l'existant. Par exemple, ce portrait peut comprendre, pour l'ensemble du territoire de la MRC, les densités résidentielles nettes existantes à l'intérieur des PU.

La définition des cibles par la MRC peut également s'appuyer sur :

- Les seuils minimaux de densité résidentielle prévus dans le SAD pour optimiser l'utilisation du sol et les investissements publics et consolider le tissu urbain existant;
- Les tendances récentes (ex. : nombre de nouveaux logements localisés à l'intérieur des PU);
- Les besoins prévisibles en espaces pour les 20 prochaines années pour les fonctions résidentielles⁶;
- La répartition des besoins prévisibles en espaces en fonction de son organisation spatiale et de ses caractéristiques territoriales⁷;
- Les espaces vacants et les espaces sous-utilisés à l'intérieur des PU.

Exemple de planification en lien avec la définition des cibles associées à l'indicateur stratégique

La densité résidentielle nette de la MRC à l'intérieur des PU est de 20 logements par hectare (log/ha).

À la lumière des seuils minimaux de densité résidentielle identifiés au SAD, des besoins prévisibles et en considérant les objectifs visant la consolidation du tissu urbain existant, la MRC se fixe une cible globale à atteindre de 22 log/ha sur un horizon de 4 ans. Pour le même indicateur, et en fonction des périodes à couvrir, la MRC se fixe une cible de 24 log/ha sur un horizon de 8 ans et une cible de 28 log/ha pour l'horizon de 12 ans, comme illustré dans le tableau 2. La MRC fixe également des cibles spécifiques à atteindre pour les différents PU de son territoire, en tenant compte de leurs particularités.

6. Pour plus d'information, la MRC peut consulter le document d'accompagnement [Diagnostics, besoins et moyens en matière d'habitation](#) (orientation 4).

7. Pour plus d'information, la MRC peut consulter le document d'accompagnement [Planification et structuration de l'urbanisation](#) (orientation 4).

Tableau 2 : Exemples de cibles

Périodes visées	Cibles globales définies par la MRC	Cibles spécifiques définies par la MRC
	Densité résidentielle nette à l'intérieur des PU	
1 ^{re} période (horizon de 4 ans)	22 log/ha	PU du pôle principal : 26 log/ha Autres PU : 18 log/ha
2 ^e période (horizon de 8 ans)	24 log/ha	PU du pôle principal : 28 log/ha Autres PU : 20 log/ha
3 ^e période (horizon de 12 ans)	28 log/ha	PU du pôle principal : 32 log/ha Autres PU : 22 log/ha

LIMITES

Les données utilisées pour calculer cet indicateur s'appuient sur les données relatives aux logements, selon les CUBF contenus dans le rôle d'évaluation foncière, et tiennent compte seulement du bâtiment principal, excluant ainsi les terrains vacants affectés à l'usage résidentiel, les roulotte résidentielles et les logements accessoires. De plus, ces données ne permettent pas de distinguer les résidences secondaires et les logements utilisés pour la location touristique à court terme. Néanmoins, en fonction des CUBF, les données relatives aux logements tirées du rôle d'évaluation foncière permettent d'écarter les établissements d'hébergement, les chalets et les maisons de villégiature.

RÉFÉRENCES

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, [*Le rôle d'évaluation foncière et son contenu - Document à l'intention des citoyens*](#), 2021.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, [*Codes d'utilisation des biens-fonds et des unités d'évaluation foncière*](#), 2023.
- Gouvernement du Québec, [*Rôles d'évaluation foncière du Québec - Jeu de données - Données Québec \(donneesquebec.ca\)*](#), 2023.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, [*Consolidation du tissu urbain*](#), 2024 (orientation 4).
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, [*Diagnostic, besoins et moyens en matière d'habitation*](#), 2024 (orientation 4).
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, [*Planification et structuration de l'urbanisation*](#), 2024 (orientation 4).

ANNEXE 1 – CALCUL DE L'INDICATEUR STRATÉGIQUE À L'AIDE D'UN SIG : LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE NETTE À L'INTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

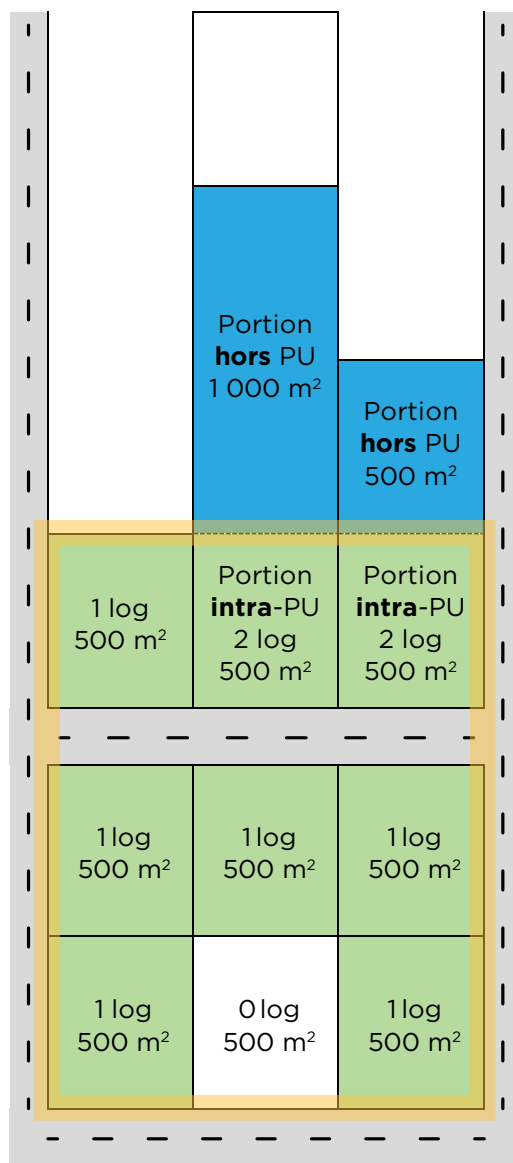
Afin de suivre la densité résidentielle nette à l'intérieur des PU, la MRC peut se servir d'un SIG en utilisant les données présentées au tableau 3 et en suivant les étapes et les actions présentées dans la procédure ci-dessous.

Cet indicateur se calcule en divisant le nombre de logements construits à l'intérieur des PU par la superficie de terrains occupés par ces logements (ha) localisés à l'intérieur des PU.

Lorsqu'un logement est situé à l'intérieur du PU et que son terrain est localisé à la fois à l'intérieur du PU et à l'extérieur de celui-ci, seule la portion de terrain localisée à l'intérieur du PU doit être considérée dans le calcul de la superficie, comme illustré à la figure 1.

Légende :

- Périmètre d'urbanisation
- Terrain ou portion de terrain retenu pour le calcul
- Portion de terrain **hors** périmètre d'urbanisation non retenue pour le calcul



$$\text{Densité résidentielle nette intra-PU} = \frac{(1 + 2 + 2 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1) \log}{(0,05 + 0,05 + 0,05 + 0,05 + 0,05 + 0,05 + 0,05 + 0,05) \text{ha}} = 25 \log/\text{ha}$$

Figure 1 : Exemple de terrains avec une portion intra-PU et une portion hors PU

Données en entrée

La méthodologie proposée dans cette annexe s'appuie sur les données géométriques du rôle d'évaluation foncière, des usages prédominants et des PU. Le tableau 3 présente les informations à utiliser pour le suivi de cet indicateur.

Rôle d'évaluation foncière

Cette donnée regroupe, parmi les valeurs attributaires, plusieurs informations à utiliser pour suivre cet indicateur :

- L'utilisation prédominante des unités d'évaluation (CUBF);
- Le nombre de logements;
- L'identifiant provincial, soit le code unique qui identifie les immeubles dans le rôle d'évaluation foncière géoréférencé.

Usages prédominants

Cette donnée permet de calculer la superficie de terrain. Elle permet aussi d'observer s'il y a des terrains localisés sur la limite des PU pour lesquels la superficie de la portion hors PU doit être retirée du calcul. L'information à utiliser pour suivre cet indicateur est :

- L'identifiant provincial.

Périmètre d'urbanisation

Cette donnée identifie les unités d'évaluation foncière à l'intérieur des PU.

Tableau 3 : Données à utiliser pour calculer l'indicateur à l'aide d'un SIG

Données	Sources	Organismes responsables	Fréquence de mise à jour	Précisions
Nombre de logements	Rôle d'évaluation foncière (centroïdes)	Municipalité/ MRC	En continu/ annuelle	La MRC peut utiliser la donnée ponctuelle qui représente les centroïdes au terrain des unités d'évaluation foncière. Les attributs à retenir pour le calcul sont : • CUBF (codes 1000, 1010, 1211, 1702 et ceux entre 5000 et 5999); • CUBF (codes 1543, 1549 et ceux entre 8120 et 8199), si la MRC dispose de données précises à cet égard; • Nombre de logements; • Identifiant provincial.
Superficie des terrains occupés par des logements	Usages prédominants	MAMH	En continu/ annuelle	La MRC peut utiliser la donnée surfacique des usages prédominants qui associe les unités d'évaluation foncière aux polygones de lots du cadastre. Les polygones représentent les lots qui composent l'unité d'évaluation. L'attribut à retenir pour le calcul est : • Identifiant provincial Mise en garde : la donnée comporte des superpositions de lots dans le cas de cadastre vertical (plans complémentaires). Pour calculer la superficie des terrains, il faut éliminer ces superpositions. Les plans complémentaires sont des plans des lots délimités verticalement (ex. : copropriétés divisées). Le plan cadastral complémentaire est identifié sur le plan cadastral par le préfixe « PC – » suivi d'un nombre constitué de cinq chiffres (PC-99999)⁸.

8. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, [Diffusion des données du cadastre du Québec : guide de l'utilisateur](#), 2018.

Données	Sources	Organismes responsables	Fréquence de mise à jour	Précisions
PU	SAD	MRC	Lors de la modification ou de la révision du SAD	Utiliser la donnée surfacique qui délimite les PU. En vertu de l'attente 4.2.1, la MRC est invitée à déterminer un PU ou un regroupement significatif comme principal secteur de développement dans le cas où aucun PU n'est délimité dans une municipalité locale en fonction des caractéristiques de son milieu. Pour les municipalités dotées d'un PU, utiliser la donnée géométrique des PU. Pour les municipalités sans PU, utiliser la donnée relative au regroupement significatif déterminé comme principal secteur de développement, le cas échéant. Ces données sont représentées par des polygones fermés qui s'alignent, autant que possible, avec les limites de lots (cadastre), le réseau routier (ligne de centre des routes) ou tout autre élément géographique (ex. : hydrographie) ou physique (ex. : voie ferrée).

Procédure

Indicateur

Étape 1 : Identifier les logements et les terrains à l'intérieur des PU

- **Filtrer** la donnée ponctuelle du rôle d'évaluation foncière (centroïdes des unités d'évaluation) afin de retenir les entités dont l'usage principal de l'immeuble est résidentiel ou commercial. Filtrer selon les attributs suivants :
 - CUBF :
 - Égal à 1000 (logements);
 - Égal à 1010 (logements sociaux et abordables);
 - Égal à 1211 (maisons mobiles);
 - Égal à 1702 (parcs de maisons mobiles);
 - Entre 5000 et 5999 (commercial).
 - CUBF facultatifs :
 - Égal à 1543 (maisons pour personnes retraitées autonomes);
 - Égal à 1549 (autres maisons pour personnes retraitées);
 - Entre 8120 et 8199 (agricole).
 - Nombre de logements ≥ 1 .
 - Ce filtre permet d'exclure les unités d'évaluation qui n'ont pas de logement.

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments résidentiels sur un même lot (ex. : parc de maisons mobiles), la MRC doit considérer l'ensemble des unités d'évaluation afin de comptabiliser le nombre total de logements.

- **Filtrer** la donnée surfacique d'usages prédominants selon l'attribut « Identifiant provincial » des unités d'évaluation retenues à l'étape 1.1.
- **Sélectionner**, par intersection spatiale, les polygones d'usages prédominants résultants de l'étape 1.2 qui se trouvent partiellement ou entièrement à l'intérieur des polygones des PU.
- **Sélectionner**, par intersection spatiale, les centroïdes des unités d'évaluation retenus à l'étape 1.1 qui intersectent les polygones d'usages prédominants retenus à l'étape 1.3.
- Procéder à un **contrôle visuel**, notamment à proximité de la limite des PU, pour ne conserver que les polygones d'usages prédominants et les centroïdes d'unités d'évaluation souhaités pour le calcul de cet indicateur.

Étape 2 : Faire la somme du nombre de logements identifiés à l'étape 1

- **Faire la somme** du nombre de logements à partir de l'attribut « Nombre de logements » des unités d'évaluation identifiées à l'étape 1.5. Le résultat correspond au numérateur de l'équation 1.

Étape 3 : Calculer la superficie des terrains occupés par des logements à l'intérieur des PU

- **Fusionner** les polygones d'usages prédominants retenus à l'étape 1.5 afin d'éliminer la superposition de polygones qui peut exister dans des cas comme le cadastre vertical.
- **Vérifier** si les polygones d'usages prédominants retenus (les terrains) sont complètement localisés à l'intérieur des PU :
 - Si la totalité des terrains des entités retenues est localisée complètement à l'intérieur des PU, calculer la superficie des polygones en hectares. Poursuivre à l'étape 4.
 - Si des terrains des entités retenues présentent des portions à l'intérieur et à l'extérieur des PU, uniquement la superficie à l'intérieur des PU doit être considérée dans le calcul de l'indicateur (figure 1).

Découper les polygones de terrain avec la géométrie des PU, puis calculer la superficie des portions de terrain retenues à l'intérieur des PU en hectares. Poursuivre à l'étape 4.

Étape 4 : Faire la somme des superficies de terrains calculées à l'étape 3

- **Faire la somme** des superficies de terrains ou des portions de terrains (ha) calculées aux étapes 3.2.1 ou 3.2.2. Le résultat correspond au dénominateur de l'équation 1.

Étape 5 : Calculer l'indicateur stratégique visé

- **Appliquer** l'équation 1 avec le nombre de logements comptés à l'étape 2 et la superficie totale de terrains calculée à l'étape 4.

Équation 1 : Équation pour calculer l'indicateur

$$\text{Densité résidentielle nette à l'intérieur des PU} = \frac{\text{Nombre de logements}}{\text{Superficie totale des terrains (ha) occupés par des logements}}$$

